

Sommaire des vérifications indépendantes des forêts de 2014

Forêt Big Pic

Le présent rapport présente les conclusions tirées lors d'une vérification indépendante des forêts (VIF) portant sur la forêt Big Pic menée par Arbex Forest Resource Consultants Ltd. entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2014.

Cette vérification a porté sur les activités de gestion forestière du district de Wawa (principale entité visée par la vérification) du ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario (MRNF), et de la Nawiinginokiima Forest Management Corporation (NFMC) pendant la période visée par la vérification. En 2013, NFMC a assumé des responsabilités de gestion à titre de titulaire d'un permis d'exploitation des ressources forestières amélioré. Cette vérification a porté sur la mise en œuvre quinquennale (années 3-7) du PGF de 2007-2017. Elle s'est également penchée sur l'élaboration de la phase II du PGF de 2007.

Les procédures et les critères relatifs à la VIF sont précisés dans le processus et le protocole de vérification indépendante des forêts (PPVIF) de 2014. Le PGF a été revu par rapport aux exigences énoncées dans la législation provinciale pertinente, dans les lignes directrices des politiques ainsi que dans le Manuel de planification de la gestion forestière (MPGF), notamment les fonctions de surveillance et de présentation de rapports. Les inspections des lieux (71 sites) ont été effectuées en hélicoptère et en camion sur une période de trois jours afin d'établir si les résultats réellement obtenus sur place étaient comparables aux résultats prévus, si les stratégies sylvicoles avaient permis d'atteindre les objectifs de gestion, et si les résultats obtenus à la suite des activités menées sur le terrain avaient été consignés avec exactitude. L'opinion du public a été sollicitée dans une annonce parue dans le Marathon Mercury et dans un sondage envoyé par la poste à 60 personnes/organismes figurant sur la liste de distribution du PGF de 2007. Des membres de comités locaux de citoyens (CLC), de collectivités des Premières nations et d'organisations métisses ayant un intérêt dans cette forêt ont été informés de la tenue de cette vérification et invités à participer à la vérification sur place et/ou à exprimer leur opinion au sujet du programme de gestion forestière mis en œuvre pendant la période visée par la vérification.

Pendant la durée de la vérification, la prestation du programme de gestion forestière a été compliquée par :

- 1) Un important ralentissement économique dans le secteur forestier qui s'est traduit par une faiblesse des marchés pour les produits de la forêt, une diminution du nombre des papeteries et la fermeture de certaines d'entre elles. Le fait de ne pas pouvoir atteindre les niveaux d'exploitation prévus a eu d'importantes répercussions négatives sur la capacité d'atteindre les objectifs de gestion forestière liés à l'exploitation et aux avantages socio-économiques découlant des activités de gestion forestière.

- 2) La faillite du titulaire du détenteur du PAFD ainsi que le transfert de la responsabilité gestionnelle à la Couronne et, par la suite, à NFMC, ont provoqué des incertitudes et perturbé la prestation du programme et des services sylvicoles.
- 3) Une restructuration (transformation) touchant tout le ministère et au cours de laquelle, notamment, le bureau de secteur de Manitouswage a été fermé, et le départ à la retraite, la démission et la mutation de certains employés ont été à l'origine d'une présence restreinte du MRNF sur le terrain, à une surveillance souvent inadaptée de la gestion des services/fournisseurs de service et/ou des prestataires, ainsi qu'à l'incapacité de s'acquitter entièrement des obligations inhérentes à la prestation du programme sylvicole prévu. En parallèle, d'autres PAFD administrés par le district de Wawa ont aussi été retransférés à la Couronne.
- 4) Une surveillance inadaptée des fournisseurs de services a donné lieu à l'acceptation de données inexactes ou incomplètes et contribué à la survenue de problèmes liés à la planification, à la prestation et à la présentation de rapports sur les activités sylvicoles. Il y a aussi eu des problèmes liés au transfert des dossiers du précédent détenteur du PAFD.
- 5) La période de démarrage prolongée pour la Local Forest Management Corporation (LFMC).

Nous formulons quinze recommandations pour traiter les problèmes identifiés. Quatre recommandations s'adressent au district de Wawa du MRNF, huit recommandations concernent NFMC (en tant que nouvelle entité de gestion responsable de l'application du programme sylvicole), et deux recommandations s'adressent conjointement au district de Wawa du MRNF et à NFMC. Une recommandation s'adresse à l'administration centrale du MRNF. Il est important de souligner que six des recommandations contenues dans ce rapport sont la répétition de recommandations qui avaient été formulées dans la VIF de 2009.

Le transfert des responsabilités de gestion incombe à NFMC qui doit mettre en œuvre des mesures correctives afin de répondre aux insuffisances en matière de gestion forestière qui relèveraient normalement de la responsabilité du MRNF en tant que principal gestionnaire et administrateur de la forêt pendant la durée de la vérification. Le MRNF conserve, cependant, son rôle essentiel sur le plan de la gestion durable de cette forêt et sa mauvaise performance gestionnaire ne doit pas se poursuivre en ce qui concerne ses autres responsabilités en matière de gestion forestière.

L'équipe de vérification conclut que la gestion de la forêt Big Pic n'a pas été conforme aux lois, politiques et règlements en vigueur pendant la période de vérification concernée et que le MRNF n'a pas rempli ses obligations en matière de gestion forestière. L'équipe de vérification identifie les raisons suivantes de cette évaluation :

- Le MRNF avait une présence restreinte sur le terrain, il comptait beaucoup sur les fournisseurs de services pour assurer la prestation des services de gestion forestière, et il avait mis l'accent sur d'autres priorités professionnelles, et tout cela a contribué au fait que le MRNF n'a pas entièrement rempli ses obligations et responsabilités en ce qui a trait à la prestation du programme sylvicole prévu.

- La surveillance par le MRNF des fournisseurs de services et le contrôle de la qualité des produits contractés ont souvent été inadaptés, ce qui a contribué à la survenue de problèmes et de difficultés au niveau de la planification, de la prestation et de la présentation de rapports sur les activités sylvicoles.
- La gestion par le MRNF des dossiers sylvicoles et des données/produits connexes a souvent été inadéquate. Les dossiers n'ont pas été mis à la disposition de LFMC, ils n'ont pas été récupérés auprès du précédent détenteur du PAFD, ou ils ont été égarés ou conservés dans des rangements et n'ont pas été disponibles pendant le processus de gestion forestière. Certains dossiers et documents cartographiques contenaient des inexactitudes qui ont contribué (à différents degrés) à des problèmes de nature opérationnelle lors de la planification et de la prestation des projets sylvicoles.

La pérennité de la forêt, comme indiqué dans le processus et le protocole en matière de vérification indépendante des forêts, est menacée à moins que des mesures correctives ne soient prises pour :

- assurer l'entretien de la forêt à prédominance de conifères.
- garantir l'exactitude des documents et des données sylvicoles.